068-226800019-20100401-CP 2010 5 6 4b-DE

## Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2010 Publication : 09/04/2010

> Pour l'"Autorité Compétente" par délégation

par délégation Le Chef du Service Administratif de l'Assemblée

Ludovic LIONS

N° CP-2010 5-6-4

Séance du jeudi 1er avril 2010



## Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

## C233, C251 ET C751 GERPLAN: MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

## APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide de donner, dans le cadre de la démarche GERPLAN, un avis favorable :

- à la communauté de communes de la Largue pour une opération de recyclage de pneus agricoles pour un montant de 2.788 € (montant éligible de 6.970 €, taux d'intervention de 40%), les crédits nécessaires étant imputés au programme C751, chapitre 65, fonction 738, nature 65734.
- à la communauté de communes de la Région de Guebwiller pour l'acquisition de deux désherbeurs à flamme pour un montant de 293 € (montant éligible de 976 €, taux d'intervention de 30%), les crédits nécessaires étant imputés au programme C251, chapitre 204, fonction 74, nature 20414,
- à la commune de Richwiller pour la plantation de haies champêtres et la mise en place de prairies fleuries pour un montant de 3.254 € (montant éligible de 8.136 €, taux d'intervention de 40%), les crédits nécessaires étant imputés au programme C251, chapitre 204, fonction 74, nature 20414,

à la commune de Chavannes-sur-l'Etang pour la création d'un verger communal pour un montant de 3.000 € (montant éligible de 1.200 €, taux d'intervention de 40%), les crédits nécessaires étant imputés au programme C233, chapitre 204, fonction 74, nature 20414.

PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté voix contre abstentions